

SAINT-MAXIMIN

# La municipalité a la volonté de soutenir la Maison des jeunes



*Le directeur Jérémy Rouchon (debout au fond) a présenté la Maison des jeunes lors du conseil municipal de lundi. Photo Le DL /Ag BERNES*

Jérémy Rouchon, directeur de la Maison des jeunes (MJ), sise à Pontcharra, a présenté ses objectifs et son fonctionnement à tout le conseil municipal, réuni ce lundi 21 juin. Il était invité par Alexandra Foudon, Julien Bernou et Olivier Roziau, pour la commission jeunesse, à qui il avait déjà fait une présentation le 12 juin et qui ont visité la MJ.

Jérémy Rouchon a rappelé qu'il avait été coordinateur jeunesse à la Communauté de communes de 2010 à 2019 et que Léo Lagrange avait été ministre de la Jeunesse et des Sports : l'un et l'autre convenaient donc pour la MJ.

L'Espace Léo Lagrange a passé une convention avec le collège et le lycée, dont les élèves y ont accès tous les jours de 9 heures à 18 heures, sauf le mercredi dont les horaires sont de midi à 18 heures.

## • Une participation financière de la commune au prorata

Tous les jeunes scolarisés à Pontcharra sont concernés : 52 sont de Saint-Maximin. Ils peuvent utiliser une salle de musique, une salle de danse, une salle de travail informatique et bénéficient d'accompagnement au Service information jeunesse jusqu'à 29 ans.

Les communes du Grésivaudan ayant au moins cinq jeunes au collège et au lycée sont invitées à participer financièrement. La commune de Saint-Maximin participera à hauteur de 1 726,02 euros, au prorata du nombre de jeunes.

Par ailleurs, lors du conseil, les élus ont validé la convention avec le cabinet Pierre Belli-Riz, en vue de la modification simplifiée du Plan local d'urbanisme (PLU), ainsi qu'avec Certinergy, Solutions et le Département, pour un diagnostic sur les bâtiments communaux en faveur de l'efficacité énergétique.

La commission du patrimoine bâti organisera le 801<sup>e</sup> anniversaire de la canonisation d'Hugues d'Avalon, le dimanche 4 juillet à partir de 10 h 30.

## • **Alarme à l'école et décisions liées à l'environnement**

Dans le cadre du Plan particulier de mise en sûreté des personnes (PPMS), le conseil municipal a entériné l'installation d'une alarme spécifique dans l'école, dont la commission vie scolaire a constaté la nécessité.

La commission patrimoine et environnement a mis au point le règlement intérieur de l'espace naturel sensible du marais d'Avalon : il y sera affiché. Le conseil a également adopté la Déclaration des droits de l'arbre, présentée par la commission agriculture et forêt, rappelant l'adoption de cette déclaration à l'Assemblée nationale le 5 avril 2019. Elle commence par « l'arbre est un être vivant fixe. ». Il s'agit de préserver les arbres remarquables en France.